

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
VILLE DE PORT-CARTIER**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la VILLE DE PORT-CARTIER, tenue le 15 mars 2021, débutée à 12 h, au 40, avenue Parent, Port-Cartier, par visioconférence.

SONT PRÉSENTS

| | |
|-----------------------------------|---------------------------------------------------|
| M. le maire | Alain THIBAUT |
| M ^{mes} les conseillères | Cécile CAMIRÉ Marie CORBEY Patricia COUETTE |
| M. le conseiller | Daniel CAMIRÉ |

formant quorum sous la présidence de M. le maire Alain THIBAUT.

SONT ABSENTS

| | |
|--------------------------------|-----------------|
| M ^{me} la conseillère | Carole CHEVARIE |
| M. le conseiller | Mario GAUMONT |

SONT AUSSI PRÉSENTES

| | |
|----------------------------------------|------------------------------|
| M ^{me} la directrice générale | Andrée BOUFFARD |
| M ^{me} la greffière | M ^e Ariane CAMIRÉ |

CITOYEN: 0

JOURNALISTE: 0

Les avis de convocation ont été signifiés conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance étant tenue, exceptionnellement et temporairement, sans public conformément aux mesures autorisées par le gouvernement du Québec pour minimiser les risques de propagation de la COVID-19, M. le maire Alain THIBAUT ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux et aux fonctionnaires municipaux présents. Il précise qu'un enregistrement audio de la séance sera mis à la disposition du public.

2021-03-94

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 15 mars 2021, se tenant à compter de 12 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-03-95

AUTORISATION DE DÉPÔT – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROJET DE RÉFECTION ET MISE À NIVEAU DE LA PISCINE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Port-Cartier d'offrir des installations récréatives et sportives en bon état;

CONSIDÉRANT que la Ville de Port-Cartier souhaite mettre en œuvre le projet de réfection et de mise à niveau de la piscine municipale estimé à 5 400 000 \$

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

et qu'une aide financière s'avère nécessaire à la réalisation d'un projet de cette envergure;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Ville de Port-Cartier autorise la présentation du projet de réfection et de mise à niveau de la piscine municipale et le dépôt de demandes d'aide financière;

QUE la Ville de Port-Cartier désigne M. le maire Alain THIBAUT comme personne autorisée à déposer des demandes d'aide financière en son nom relativement au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Considérant que la séance se tient sans public, aucune question n'a été reçue de la part des citoyens ou des journalistes.

2021-03-96

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

QUE la séance extraordinaire du 15 mars 2021, débutée à 12 h, soit levée à 12 h 03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Alain THIBAUT, maire
Président d'assemblée

M^e Ariane CAMIRÉ
Greffière

AC/lal

Alain THIBAUT
Maire



PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION CONCERNANT LE PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PORT-CARTIER

N° PC-2021-03

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la soussignée, greffière de la Ville, apporte une correction à la partie des personnes présentes apparaissant aux procès-verbaux des séances extraordinaires du 13 janvier 2021, 15 mars 2021, 17 mai 2021 et 21 juin 2021, suite à une erreur qui apparaît évidente à la simple lecture des documents concernés.

Avant la correction, la partie des personnes présentes se lisait ainsi :

« **SONT AUSSI PRÉSENTES**

M^{me} la directrice générale
[...]

André BOUFFARD

Suite à la correction, la partie des personnes présentes se lit ainsi (j'ai ajouté le soulignement) :

« **SONT AUSSI PRÉSENTES**

M^{me} la directrice générale
[...]

Andrée BOUFFARD

J'ai dûment modifié la partie des personnes présentes en conséquence et le présent procès-verbal de correction est joint aux originaux des documents modifiés, étant les procès-verbaux des séances extraordinaires du 13 janvier 2021, 15 mars 2021, 17 mai 2021 et 21 juin 2021.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé à Port-Cartier, le 29 juin 2021.

M^e Natacha DUPUIS-CARRIER
Greffière